



FranceAgriMer

ÉTABLISSEMENT NATIONAL
DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER

Montreuil-sous-Bois, le 19 février 2013

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Conseil « horticole » de FranceAgriMer du 13 février 2013 : une réflexion stratégique pour la filière horticole française

Le Conseil spécialisé de FranceAgriMer pour les produits de l'horticulture florale et ornementale, pépinières s'est réuni le 13 février 2013, sous la présidence de Dominique Boutillon, représentante de la production au Conseil (en l'absence de Jean-Pierre Mariné, empêché). Cette séance s'est résolument inscrite dans la volonté de conférer aux travaux du Conseil spécialisé une approche stratégique, avec un travail de réflexion associant les représentants de la profession et les services de l'administration.

Les dernières enquêtes réalisées pour le compte de FranceAgriMer et de l'interprofession horticole Val'hor montrent une tendance à l'affaiblissement de la consommation du végétal, dans un contexte économique toujours difficile. La production française ne parvient pas à gagner de nouveaux marchés. Le bilan des échanges extérieurs 2012 des produits de l'horticulture fait apparaître un déficit récurrent proche du milliard d'euros (840,5 millions d'euros). Pour la deuxième année consécutive, le déficit de la balance commerciale s'atténue avec - 2,5 % par rapport à 2011 (après un recul de 13,7 % en 2011), mais les exportations françaises sont toujours en baisse. Les importations (avec 975,7 millions d'euros) ont diminué de 2,4 % (après un recul de 13 % en 2011) et les exportations (avec 135,2 millions d'euros) ont baissé de 1,6 % (après un recul de 8,3 % en 2011).

Face à ce constat, les professionnels ont décidé de se mobiliser, afin de préserver et développer la filière horticole française, créatrice de revenus et d'emplois.

L'ensemble des organisations professionnelles de la filière horticole souhaite promouvoir le programme de 2011 « *Une nouvelle ambition pour la filière horticole française* », cosigné par les familles de la production (FNPHP et Felcoop) et développer la participation des autres familles de la filière (distribution et paysage). Les trois grandes orientations stratégiques privilégiées sont le renforcement de la compétitivité des entreprises de production horticole, le développement des marchés par une meilleure prise en compte de la demande des consommateurs et la consolidation du potentiel économique du secteur.

Il s'agit de placer aujourd'hui la filière horticole en capacité de maintenir et de développer ses parts de marché. Cette réunion du Conseil a ainsi permis de faire le point sur les grands défis à relever.

Afin d'alimenter la réflexion des professionnels, Nico Van Opstal, conseiller aux affaires agricoles auprès de l'Ambassade des Pays-Bas en France, était invité à intervenir devant le Conseil sur les filières et marchés néerlandais des fleurs coupées, des plantes en pots et des plantes en pépinières.

Les membres du Conseil ont également pris connaissance des résultats 2012 de l'Observatoire structurel des entreprises de l'horticulture et de la pépinière ornementales, qui constitue un élément déterminant dans l'analyse de la filière. L'exploitation des données de cet observatoire permet de mesurer les évolutions intervenues et de favoriser les orientations stratégiques et individuelles des professionnels.

Le prochain Conseil spécialisé de FranceAgriMer pour les produits de l'horticulture florale et ornementale, pépinières se réunira le 5 juin 2013.

Service de presse de FranceAgriMer : presse@franceagrimer.fr

Laurence Gibert-Mesnil

Tél. : 01 73 30 34 05

Virginie Nicolet

Tél. : 01 73 30 22 54

laurence.gibert-mesnil@franceagrimer.fr

virginie.nicolet@franceagrimer.fr